Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-huitième session
Point 12.5 de l'ordre du jour provisoire

EB138/NGO/WP/1
15 janvier 2016

Examen des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS

1. Conformément au paragraphe 4.6 des Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales,[1] chaque année, le Conseil exécutif, par l'intermédiaire de son Comité permanent des organisations non gouvernementales,[2] passe en revue la collaboration d'un tiers des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS et détermine s'il est souhaitable de maintenir ces relations. Les relations officielles entre l'OMS et une organisation non gouvernementale reposent sur un plan de collaboration qui définit les activités à entreprendre sur une période de trois ans dans le cadre d'objectifs convenus d'un commun accord.

2. Les informations contenues dans le présent document sont tirées des rapports soumis par les organisations non gouvernementales, des évaluations de l'OMS sur la collaboration, des plans de collaboration qui ont été approuvés par l'OMS et les organisations non gouvernementales pour la période portant sur les trois années à venir ainsi que sur la vérification diligente des entités et sur l'évaluation des risques liés à la collaboration. Le Comité permanent est invité à examiner ces informations ainsi que les mesures proposées.

3. L'examen de la collaboration entre les organisations non gouvernementales et l'OMS s'est déroulé conformément aux politiques énoncées dans les Principes régissant les relations entre l'Organisation mondiale de la Santé et les organisations non gouvernementales et aux pratiques actuelles relatives à l'application de ces politiques. Il conviendrait de noter que, conformément à la résolution WHA68.9 (2015), le Directeur général a convoqué une réunion intergouvernementale à composition non limitée pour établir la version définitive du projet de cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques en vue de la soumettre pour examen et adoption à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent trente-huitième session pour examen. L'examen de la collaboration actuelle et des propositions d'admission de nouvelles organisations non gouvernementales à des relations officielles avec l'OMS n'est fondé que sur les politiques actuelles. Les changements ci-après ont été apportés l'année dernière :

- la documentation soumise au Comité permanent ne fait plus l'objet d'une distribution restreinte ;[3] et

[1] Documents fondamentaux, disponibles à l'adresse http://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd48/basic-documents-48th-edition-fr.pdf#page=103.

[2] Membres du Comité permanent des organisations non gouvernementales, dont la composition a été modifiée par la décision EB137(2) (2015) : Dr Gazmend Bejtja (Albanie), M. Sylvain Segard (Canada), Dr Bernard Haufiku (Namibie), Dr Assad Hafeez (Pakistan) et Dr Janette Loreto Garin (Philippines).

[3] http://apps.who.int/gb/NGO/e/E_NGO_138.html.

- les informations concernant la plupart des organisations non gouvernementales dont la situation a été réexaminée et concernant celles qui sont proposées pour une nouvelle admission à des relations officielles seront disponibles dans le prototype de registre des acteurs non étatiques.[1]

EXAMEN DE LA COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES PENDANT LA PÉRIODE 2013-2015

4. L'examen de la collaboration avec les organisations non gouvernementales pendant la période 2013-2015 a porté sur 64 organisations. La collaboration avec 57 d'entre elles s'est avérée satisfaisante et il y a eu un plan concerté de collaboration pour les trois années à venir. Le Secrétariat propose donc de poursuivre les relations officielles avec ces 57 organisations non gouvernementales.

5. L'annexe 1 répertorie ces 57 organisations non gouvernementales, ainsi que les catégories et les principaux secteurs de programme du douzième programme général de travail, 2014-2019, que la collaboration concertée pour la période 2016-2018 appuiera si les relations se poursuivent. Des précisions sur les activités communes passées et sur les plans de collaboration future peuvent être fournies sur demande.

A. Mesure proposée : Prendre note des rapports et féliciter les 57 organisations non gouvernementales énumérées dans l'annexe pour la contribution qu'elles continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et maintenir les relations officielles de ces organisations avec l'OMS.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AVEC LESQUELLES LES RELATIONS ONT CHANGÉ AU COURS DE LA PÉRIODE 2013-2015

6. **Fondation Aga Khan.** Il a été demandé à la Fondation de présenter un rapport sur la collaboration avec l'OMS. Le Secrétariat, n'ayant pas reçu ce rapport, a procédé à un examen interne dont il est ressorti qu'on avait conclu en 2013 que la Fondation collaborait avec l'OMS dans plusieurs domaines programmatiques et régions géographiques, mais que cette collaboration était en grande partie basée sur des contacts personnels, sans accord au niveau institutionnel. La mise au point d'un dispositif amélioré de collaboration avait été recommandée afin de renforcer la définition des objectifs au niveau institutionnel, tout en poursuivant les efforts personnels. Cependant, au cours de l'examen, l'administrateur technique de l'OMS responsable des relations a changé et la communication entre les deux organisations a été interrompue. Il semble que les relations doivent encore être développées au niveau institutionnel. Le Secrétariat propose donc de reporter l'examen des relations afin d'envisager l'établissement d'un plan conjoint de collaboration au niveau institutionnel couvrant les divers domaines programmatiques dans lesquels des activités sont déjà en cours.

7. **Organisation internationale de normalisation.** L'Organisation n'a pas répondu aux invitations à soumettre un rapport. Le point focal de l'Organisation internationale de normalisation a changé et le contact entre les deux organisations a été interrompu. Compte tenu de l'importance de la collaboration concernant les normes internationales qui ont trait aux activités de l'OMS, le Secrétariat propose de prendre davantage de temps afin de rétablir le contact avec l'Organisation internationale de normalisation et de poursuivre les efforts pour établir un nouveau plan de collaboration.

[1] http://apps.who.int/register-nonstate-actors/home.aspx.

8. **Association des pharmaciens du Commonwealth.** En réponse à une demande de rapport sur sa collaboration passée avec l'OMS, l'Association a indiqué au Secrétariat qu'elle n'était pas en mesure d'en présenter en raison d'un changement parmi son personnel. Il est ressorti d'un examen interne effectué par l'OMS que le contact avait été rompu entre les deux organisations et que la collaboration était minime. Néanmoins, le Secrétariat considère qu'une collaboration utile et constructive est possible.

B. Mesure proposée : Prendre note du rapport et, afin de permettre à la Fondation Aga Khan, à l'Organisation internationale de normalisation et à l'Association des pharmaciens du Commonwealth de préciser leur point de vue sur leurs relations avec l'OMS et, le cas échéant, de rechercher un accord avec l'OMS sur un plan de collaboration, reporter l'examen des relations avec ces trois organisations non gouvernementales et demander que des rapports soient présentés au Conseil exécutif à sa cent quarantième session sur les plans convenus ou, selon le cas, sur l'état des relations.

9. **Fédération internationale des sciences de laboratoire biomédical.** La Fédération internationale des sciences de laboratoire biomédical est une association de sociétés nationales de 35 pays, représentant plus de 165 000 scientifiques et techniciens qui travaillent dans des laboratoires médicaux. La Fédération a présenté un rapport sur la collaboration prévue avec l'OMS comme convenu au début de la collaboration, laquelle englobe l'organisation de manifestations conjointes pendant les conférences mondiales biennales de la Fédération au sujet de la biosécurité en laboratoire et de la gestion des risques biologiques, dans le but d'améliorer les principes de base et les pratiques, et l'organisation d'ateliers nationaux. Il ressort d'un examen interne effectué par le Secrétariat que les activités convenues dans le cadre de la collaboration n'avaient pas eu lieu et ne relevaient pas de la compétence de l'unité technique chargée des relations. En outre, les activités proposées par la Fédération dans le cadre d'une collaboration future ne relèvent pas du domaine d'activité de l'unité technique. Les efforts déployés pour trouver, au sein de l'OMS, une autre unité qui bénéficierait de la collaboration avec la Fédération n'ont rien donné.

10. **Fédération internationale de chimie clinique et de médecine de laboratoire.** La Fédération internationale de chimie clinique et de médecine de laboratoire est une organisation mondiale consacrée à la chimie clinique et à la médecine de laboratoire dont les membres sont des entreprises, des sociétés nationales et d'autres organisations. À l'issue du précédent examen des relations avec la Fédération, réalisé en 2012, il a été proposé de mettre un terme à ces relations en raison du manque de collaboration. En réponse à cela, la Fédération a expliqué que ce manque de collaboration était dû à un manque de communication. Les échanges ultérieurs ont abouti à l'établissement d'un plan de collaboration pour la période 2013-2015 prévoyant la mise au point d'une brochure commune sur le diagnostic et le suivi du diabète sucré en laboratoire et d'un document sur le test approprié des fonctions rénale et hépatique pour le suivi de la thérapie antirétrovirale de l'infection à VIH, ainsi que la participation de l'OMS au programme scientifique lors des conférences de la Fédération. Sur la base de ce plan, il a été décidé de maintenir les relations officielles.

La Fédération a soumis, comme demandé, un rapport sur la collaboration pendant la période 2013-2015 expliquant que la mise au point de la brochure commune sur le diabète sucré s'était arrêtée en raison de changements organisationnels au sein de l'OMS et que l'OMS n'avait pas participé aux conférences de la Fédération car le secteur privé y prenait part. L'examen interne a confirmé ces faits. L'unité technique chargée des relations a indiqué que les activités de la Fédération ne relevaient pas de sa compétence et qu'elle ne tenterait donc pas d'établir un plan de collaboration. En outre, une autre unité technique collaborait avec la Fédération afin d'établir un recueil des méthodes de laboratoire utilisées pour le diagnostic et la prise en charge du diabète mais il n'y a pas lieu de tenter d'établir un plan commun de collaboration après l'achèvement du recueil.

11. **Association mondiale des sociétés de pathologie et biologie médicale.** L'Association mondiale des sociétés de pathologie et biologie médicale est un réseau mondial de sociétés de pathologie et de biologie médicale dirigées par des médecins. Le plan de collaboration convenu prévoyait une enquête dans les pays à revenu faible ou intermédiaire sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de plans stratégiques nationaux concernant les laboratoires, le recensement et la comparaison des différentes approches – partenariats publics, partenariats privés et partenariats publics-privés, y compris des dépenses qu'elles entraînent – que les États Membres utilisent pour fournir des services de laboratoire essentiels, et l'organisation d'ateliers régionaux de formation pour les laboratoires et de réunions, séminaires et conférences de sensibilisation sur divers sujets spécialisés concernant les laboratoires.

L'Association a présenté un rapport montrant que peu de progrès ont été faits au cours de la période de collaboration 2013-2015. Il est ressorti d'un examen interne que l'apport de l'OMS dans le cadre de la collaboration prévue n'avait pas été pris en compte et que l'OMS n'avait pas obtenu de résultats concrets de cette collaboration. L'unité technique de l'OMS a eu des difficultés à trouver des activités communes avec l'Association et a considéré qu'il n'y avait aucun avantage à maintenir les relations officielles.

C. Mesure proposée : Prendre note des rapports et mettre fin aux relations officielles avec la Fédération internationale des sciences de laboratoire biomédical, la Fédération internationale de chimie clinique et de médecine de laboratoire et l'Association mondiale des sociétés de pathologie et biologie médicale, dans la mesure où ces relations ne sont plus nécessaires.

12. **Ligue internationale des sociétés de dermatologie.** La Ligue a présenté un rapport sur sa collaboration avec l'OMS, qui consiste en la réalisation d'activités avec plusieurs départements. L'examen interne de la collaboration a été positif mais aucune des unités techniques concernées n'a montré d'intérêt pour la poursuite de la collaboration avec la Ligue ou n'était compétente à cet égard. On ne prévoit pas une reprise de la collaboration dans un futur immédiat.

D. Mesure proposée : Prendre note du rapport et mettre fin aux relations avec la Ligue internationale des sociétés de dermatologie, dans la mesure où ces relations ne sont plus nécessaires.

ANNEXE 1

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES EN RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS QUI ONT UN PLAN DE COLLABORATION AVEC L'OMS POUR LA PÉRIODE 2016-2018, CLASSÉES EN FONCTION DE LEUR CONTRIBUTION AUX CATÉGORIES D'ACTIVITÉ ET AUX SECTEURS DE PROGRAMME DU DOUZIÈME PROGRAMME GÉNÉRAL DE TRAVAIL, 2014-2019

1. Maladies transmissibles

- **Secteur de programme : VIH/sida**

 Conseil international des infirmières
 Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
 Fédération internationale des étudiants en pharmacie
 Fédération internationale des hôpitaux
 Organisation mondiale des médecins de famille
 The Save the Children Fund
 Union internationale des sociétés de microbiologie

- **Secteur de programme : Tuberculose**

 Fédération internationale des étudiants en pharmacie
 Fédération internationale pharmaceutique
 Union internationale des sociétés de microbiologie
 World Medical Association

- **Secteur de programme : Paludisme**

 AMREF Health Africa
 Conseil œcuménique des Églises
 The Save the Children Fund
 Union internationale des sociétés de microbiologie

- **Secteur de programme : Maladies tropicales négligées**

 Vision mondiale internationale

- **Secteur de programme : Maladies à prévention vaccinale**

 Fédération internationale de l'industrie du médicament
 Fédération internationale des étudiants en pharmacie
 The Save the Children Fund
 Union internationale des sociétés de microbiologie

2. Maladies non transmissibles

- **Secteur de programme : Maladies non transmissibles**

 Alliance internationale des organisations de patients
 Association internationale des registres du cancer
 Conseil des organisations internationales des sciences médicales
 Consumers International
 Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
 Fédération internationale des étudiants en pharmacie
 Fédération internationale des hôpitaux
 Fédération mondiale des associations de santé publique
 Framework Convention Alliance on Tobacco Control
 Industrie mondiale de l'automédication responsable
 International Society on Thrombosis and Haemostasis
 Réseau mondial pour la greffe de sang et de moelle osseuse

- **Secteur de programme : Santé mentale et abus de substances psychoactives**

 Organisation mondiale des médecins de famille
 Vision mondiale internationale
 World Medical Association

- **Secteur de programme : Violence et traumatismes**

 Association européenne pour la prévention des blessures et la promotion de la sécurité
 International Life Saving Federation
 Société internationale de soins aux brûlés

- **Secteur de programme : Handicaps et réadaptation**

 Fédération mondiale de chiropratique
 International Society of Physical and Rehabilitation Medicine

- **Secteur de programme : Nutrition**

 Cochrane Collaboration
 Conseil international pour la standardisation en hématologie
 Consumers International
 Organisation mondiale des médecins de famille
 The Save the Children Fund
 Vision mondiale internationale

3. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

- **Secteur de programme : Santé génésique et santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent**

 Cochrane Collaboration
 Conseil œcuménique des Églises
 Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
 Fédération internationale des sociétés de fertilité
 Global Health Council
 The Save the Children Fund
 Vision mondiale internationale

- **Secteur de programme : Vieillissement et santé**

 Fédération mondiale de chiropratique

- **Secteur de programme : Intégration d'une démarche antisexiste, soucieuse de l'équité et respectueuse des droits humains**

 Société de transplantation

- **Secteur de programme : Déterminants sociaux de la santé**

 Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
 Fédération mondiale des associations de santé publique
 The Network: Towards Unity For Health
 World Medical Association

- **Secteur de programme : Santé et environnement**

 Association internationale des techniciennes et techniciens diplômés en électro-radiologie médicale
 Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
 Fédération internationale d'ingénierie hospitalière
 International Water Association
 Société internationale de radiologie
 Union internationale des architectes

4. Systèmes de santé

- **Secteur de programme : Politiques, stratégies et plans de santé nationaux**

 AMREF Health Africa
 ASSITEB-BIORIF
 Cochrane Collaboration
 Conseil de la recherche en santé pour le développement
 Conseil des organisations internationales des sciences médicales
 Conseil international des infirmières
 Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine

Fédération internationale des collèges de chirurgie
Fédération internationale des hôpitaux
Fédération internationale pharmaceutique
Fédération mondiale de médecine et biologie des ultrasons
Fédération mondiale des associations de santé publique
Fédération mondiale des sociétés d'acupuncture et de moxibustion
OXFAM
Société internationale de transfusion sanguine
The Network: Towards Unity For Health

- **Secteur de programme : Services de santé intégrés centrés sur la personne**

Alliance internationale des organisations de patients
Collège international des chirurgiens
Fédération internationale des sciences de laboratoire biomédical
Fédération mondiale des sociétés d'acupuncture et de moxibustion
Medicus Mundi International

- **Secteur de programme : Accès aux médicaments et aux technologies sanitaires et renforcement des moyens réglementaires**

ASSITEB-BIORIF
Conseil des organisations internationales des sciences médicales
Fédération internationale de l'industrie du médicament
Fédération internationale des étudiants en pharmacie
Fédération internationale d'ingénierie hospitalière
Fédération internationale du génie médical et biologique
Fédération mondiale de chiropratique
Fédération mondiale de médecine et biologie des ultrasons
Fédération mondiale des sociétés d'acupuncture et de moxibustion
Industrie mondiale de l'automédication responsable
International Alliance for Biological Standardization
OXFAM
Société internationale de transfusion sanguine
Union internationale de pharmacologie pure et clinique
Union internationale des architectes
Vision mondiale internationale

- **Secteur de programme : Informations et données factuelles sur les systèmes de santé**

Association internationale d'informatique médicale
Conseil de la recherche en santé pour le développement
Fédération internationale pharmaceutique
Fédération internationale des sociétés de fertilité
International Federation of Health Information Management Associations
International Society for Telemedicine & eHealth

5. Préparation, surveillance et intervention

- **Secteur de programme : Capacités d'alerte et d'intervention**

 Fédération internationale des hôpitaux

- **Secteur de programme : Maladies à tendance épidémique et pandémique**

 Conseil œcuménique des Églises
 Consumers International
 Union internationale des sociétés de microbiologie

- **Secteur de programme : Gestion des crises et des risques associés aux urgences**

 Fédération internationale des hôpitaux
 The Save the Children Fund
 Union internationale des architectes
 Vision mondiale internationale

- **Secteur de programme : Sécurité sanitaire des aliments**

 Consumers International
 Union internationale des sociétés de microbiologie

- **Secteur de programme : Éradication de la poliomyélite**

- **Secteur de programme : Interventions en cas d'épidémies ou de crises**

 The Save the Children Fund

6. Services institutionnels et fonctions d'appui

- **Secteur de programme : Leadership et gouvernance**

 Fédération mondiale pour l'enseignement de la médecine
 Global Health Council
 Medicus Mundi International

ANNEXE 2

CATÉGORIES D'ACTIVITÉ DE L'OMS ET SECTEURS DE PROGRAMME CORRESPONDANTS

1. Maladies transmissibles

Secteurs de programme : VIH/sida ; tuberculose ; paludisme ; maladies tropicales négligées ; et maladies à prévention vaccinale.

2. Maladies non transmissibles

Secteurs de programme : maladies non transmissibles ; santé mentale et abus de substances psychoactives ; violence et traumatismes ; handicaps et réadaptation ; et nutrition.

3. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

Secteurs de programme : santé génésique et santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; vieillissement et santé ; intégration d'une démarche antisexiste, soucieuse de l'équité et respectueuse des droits humains ; et santé et environnement.

4. Systèmes de santé

Secteurs de programme : politiques, stratégies et plans de santé nationaux ; services de santé intégrés centrés sur la personne ; accès aux médicaments et aux technologies sanitaires et renforcement des moyens réglementaires ; et informations et données factuelles sur les systèmes de santé.

5. Préparation, surveillance et intervention

Secteurs de programme : capacités d'alerte et d'intervention ; maladies à tendance épidémique et pandémique ; gestion des crises et des risques associés aux urgences ; sécurité sanitaire des aliments ; éradication de la poliomyélite ; et interventions en cas d'épidémies ou de crises.

6. Services institutionnels et fonctions d'appui

Secteurs de programme : leadership et gouvernance ; transparence, responsabilisation et gestion des risques ; planification stratégique, coordination des ressources et établissement de rapports ; gestion et administration ; et communication stratégique.

= = =